

coordination et de catalyseur. Son programme de travail comporte notamment des études environnementales, à l'échelle mondiale, de contrôle et d'évaluation portant sur le climat, l'atmosphère et la couche d'ozone; un programme d'échange de renseignements scientifiques et un registre international des substances chimiques potentiellement toxiques; et des activités dans des domaines tels que la désertification, les sols, l'eau, les écosystèmes terrestres, le droit de l'environnement, les établissements humains, la santé, l'environnement et le développement, les océans, l'énergie et les catastrophes naturelles. En 1987, l'un des succès du PNUE a été de coordonner la ratification du Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone.

OMM. L'Organisation météorologique mondiale possède sept programmes scientifiques et techniques portant sur la Veille météorologique mondiale, le climat mondial, la recherche et le développement, les applications de la météorologie, l'hydrologie et les ressources hydrauliques, l'enseignement et la formation, et les activités régionales. Huit commissions techniques, composées de spécialistes provenant des pays membres, sont responsables de la réalisation de la majorité des activités scientifiques et techniques. Les commissions traitent d'hydrologie, de climatologie, de météorologie, de sciences atmosphériques, d'instruments et de méthodes d'observation, et de systèmes de base. Le Canada joue un rôle de premier plan dans l'ensemble des programmes de l'OMM et de ses activités techniques, en plus de participer directement aux activités du groupe intergouvernemental de l'OMM et du PNUE portant sur le changement climatique, du comité organisateur de la deuxième Conférence mondiale sur le climat, du groupe de travail sur le déversement accidentel de substances dangereuses et du comité consultatif en matière de finances.

CEE. Dans le cadre des activités de la Commission économique pour l'Europe qui se tiennent sous l'égide de l'ONU, le Canada participe aux délibérations du Comité exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (1979) et à celles de ses groupes de travail, ainsi qu'à celles du Comité sur les problèmes de l'eau. En juillet 1985, le Canada a signé le protocole de la Convention de 1979 qui prévoit une réduction de 30 % des émissions de soufre ou de la pollution transfrontière par le soufre d'ici 1993 au plus tard. Un autre protocole d'entente, portant celui-là sur la réduction des émissions d'oxyde d'azote, a été signé le 31 octobre 1988 à Sofia, en Bulgarie.

UNESCO. La Commission canadienne de l'UNESCO est le centre d'intérêt des activités de

l'UNESCO qui se déroulent au Canada. La Commission encourage les activités aux niveaux national et provincial dans le domaine de l'environnement et fait la promotion des programmes de l'UNESCO bénéfiques au pays. Le Canada joue un rôle important dans trois programmes de l'UNESCO consacrés à l'environnement.

Le Programme hydrologique international (PHI). Le Canada est membre du Conseil intergouvernemental et en occupe présentement la présidence. Par l'intermédiaire du PHI, les Canadiens sont en mesure d'intégrer aux programmes internationaux leurs activités de recherche, de gestion et d'éducation portant sur l'eau.

Le Programme l'homme et la biosphère (PHB). Le Canada est membre du Conseil international de coordination et a joué un rôle efficace dans la promotion des projets en sciences sociales et en sciences de l'environnement dans le cadre du PHB. Quatre réserves ont été fondées dans le cadre de ce programme et une cinquième fait actuellement l'objet d'une proposition.

La Convention sur le patrimoine international. Le Canada a institué 10 sites du patrimoine mondial (6 sites naturels et 4 sites culturels) dans le but de soutenir cette convention internationale, et il occupe présentement la présidence du Comité du patrimoine international.

OMI. Le Canada est l'un des pays signataires de la Convention internationale de l'Organisation maritime internationale pour la prévention de la pollution des navires ainsi que de la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets et autres matières (la Convention de Londres sur les déchets). Le Canada est membre du Comité de protection de l'environnement marin ainsi que du Comité consultatif sur la Convention de Londres sur les déchets. Ces comités internationaux font l'examen et la révision des politiques destinées à renforcer l'esprit de ces conventions.

OMS. À la suite de l'entente de 1974 entre le Canada et l'Organisation mondiale de la santé, le Centre canadien des eaux intérieures a été désigné à titre de centre de collaboration internationale de l'OMS pour le projet sur la qualité des eaux de surface et souterraines. Ses principales activités comprennent la coordination globale des activités de surveillance de la pollution des eaux, la publication d'une revue trimestrielle intitulée *Bulletin de la qualité des eaux* et l'aide à la coordination des programmes d'aide technique dans les pays en voie de développement.

OCDE. L'Organisation de coopération et de développement économiques a été fondée en 1960 dans le but de promouvoir le bien-être économique et social dans l'ensemble de la région géographique